



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orientations du Conseil d'Etat pour un soutien au développement des Alpes vaudoises

Le Conseil d'Etat a livré aux acteurs des Alpes vaudoises sa vision sur le soutien qu'il entend apporter à ces dernières. Le but est de favoriser un développement harmonieux de cette région, qui joue par ailleurs un rôle essentiel dans la candidature vaudoise aux Jeux olympiques de la jeunesse. Le principe qui sous-tend ces mesures se fonde sur une transition entre un tourisme encore principalement hivernal vers un tourisme 4 saisons. Le soutien s'articule autour des remontées mécaniques et de l'enneigement, de l'hébergement, du développement des activités hors ski, de la mobilité et des transports publics et enfin de mesures environnementales compensatoires.

Dans sa stratégie, le conseil d'Etat débloque une subvention cantonale d'aides à fonds perdus de 46 millions de francs pour la période 2016-2023. Près de 21 projets sont potentiellement concernés par cette aide. Ces projets incluent systématiquement l'identification des mesures de compensation environnementale liées. Les mesures particulières liées au PAC des Mosses sont comprises dans cette stratégie.

Pour l'hôtellerie de montagne, véritable pilier de l'activité touristique, le Conseil d'Etat valide un soutien spécifique qui prendra la forme d'aides à fonds perdu plafonnées à 10% des coûts d'investissement et de prêts sans intérêts plafonnés à 20%. Ce faisant, le Conseil d'Etat estime que ces aides permettront de donner une impulsion déterminante. Il a estimé le volume probable des aides à environ 7 millions pour les aides à fonds perdu et 14 millions pour les prêts. A cet effet, le budget du Département de l'économie et du sport sera augmenté de 500'000 francs par année et de manière pérenne. Ainsi, des dossiers comme l'extension de l'Hôtel Ermitage à Château d'Oex, ou d'autres projets actuellement en cours d'analyse ou d'élaboration, pourront bénéficier d'un soutien déterminant du Canton.

Pour le développement des activités hors ski, la stratégie du Conseil d'Etat vise à favoriser des projets spécifiques afin d'élargir, qualitativement et quantitativement, la

palette des offres, tout en réduisant la concurrence interne entre les acteurs. A l'instar du Peak Walk, du pôle d'excursion de Château d'Oex et de Rossinière, du réaménagement du Gryon Parc, le Conseil d'Etat soutiendra de manière déterminée ces projets qu'il considère comme particulièrement opportuns et avec un potentiel indéniable.

Les aides cantonales liées aux thèmes évoqués ci-dessus pourront être complétées par les outils financiers de la Confédération, particulièrement dans le cadre de la loi sur la politique régionale (LPR) et de l'ordonnance sur l'encouragement du secteur de l'hébergement.

Rapprocher les Alpes Vaudoises de la ligne ferroviaire du Simplon et du RER Vaud : telle est la vision du Conseil d'Etat pour garantir la mobilité entre les régions de montagne et le reste du canton. Si de nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années pour améliorer les accès routiers aux stations alpines, un effort similaire va être mis en place améliorer les transports publics. Depuis les gares de correspondances de Montreux, Aigle et Bex, les trains régionaux circuleront aux heures de pointe toutes les 30 minutes en direction de Leysin, des Diablerets et Villars ainsi que dans le Pays d'Enhaut. Ce doublement des cadences permettra de faire face aux pics de fréquentations touristiques et de développer l'offre pour les pendulaires se rendant en plaine.

Mieux relier les remontées mécaniques aux chemins de fer régionaux passe également par le prolongement de ligne Aigle-Leysin jusqu'au départ de la télécabine de la Berneuse. L'étude de ce grand projet vient d'être lancée et bénéficie du soutien de la Confédération et du Canton. Par ailleurs, le Département des infrastructures et des ressources humaines souhaite encourager les communes à créer des réseaux de bus locaux. Il salue notamment la naissance du «Diablobus» mis en place par la commune d'Ormont-Dessus. De tels systèmes ne permettent pas seulement de relier les gares aux départs des pistes de ski et des chemins de randonnée, ils bénéficient à l'ensemble des habitants qui peuvent les utiliser pour leurs déplacements de tous les jours. Ce plan de développement des transports publics dans les régions de montagne ne vise pas seulement à renforcer l'attractivité touristique des Alpes vaudoises, mais aussi à les désenclaver pour les rapprocher de l'ensemble des autres régions du canton et ainsi améliorer les déplacements de l'ensemble des Vaudois.

Enfin, un système de pondération du subventionnement des mesures liées aux remontées mécaniques et enne dans les Alpes est mis en place en fonction de l'effort déployé par les communes pour redimensionner leur zone à bâtir (mise en conformité LAT et PDCn).

Lausanne, le 25 mars 2015

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 078 632 93 62; DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01

Liste des mesures CE - remontees mecaniques et enneigement artificiel
Dossier de presse Alpes vaudoises 25 03 15